

## Rapport d'activité de la présidente FALQUE

L'année 2019 a été une année intense - j'allais dire comme toujours ! – vous avez pu le comprendre à la lecture du rapport moral et je voulais saluer l'équipe administrative de l'ADM54 qui fait un super travail, services juridique, informatique, formation et moyens généraux. D'ailleurs, nous recevions hier 4 inspecteurs de l'inspection générale de l'administration, très intéressés par le développement de nos actions de formation et qui voulaient notre avis sur l'avenir du droit individuel à la formation, pour étayer le rapport demandé par le ministre LECORNU. Ce n'est pas rien !

Nous avons développé des vidéos, vous les avez vues en boucle en attendant le début de la réunion. Je voudrais revenir sur 2 d'entre elles : « **Le rôle du conseiller municipal** » car c'est une vidéo que vous pouvez utiliser pour motiver des candidats et leur faire comprendre simplement le rôle de conseiller. Cette vidéo est en accès libre sur notre site Internet.

La deuxième concerne l'intérêt de la formation. L'ADM54 a notamment développé, en lien avec Dominique PERRIN, maire honoraire, des formations sur comment se préserver en situation difficile, comment gérer son stress, comment assumer son mandat plus sereinement. C'est la première année où je rencontre autant de collègues épuisés, en burnout, qui divorcent, qui se battent contre le cancer ou qui n'arrivent plus à prendre du recul. Même si le mandat de maire est le plus beau des mandats, nous avons subi 6 années extrêmement difficiles, non seulement avec la baisse des dotations de l'Etat, mais surtout avec un manque de reconnaissance de toute part. Il ne faut pas hésiter à se former pour se protéger. On anticipe le pire pour qu'il n'arrive pas ou s'il arrive, qu'on ne le prenne pas de plein fouet.

Je vous propose de visionner la 2<sup>e</sup> vidéo « **Pourquoi se former ?** »

En tant que présidente de la commission nationale consultative sur le DIF élus, je ne peux que vous inciter à consommer vos crédits d'heures DIF que vous allez perdre, en octobre 2020, même si vous êtes réélu(e). Je vous rappelle que le DIF est financé par le prélèvement sur nos indemnités d'élus, alors utilisons-le pour nous former ! Vous savez que l'ADM 54 vous aide à monter le dossier DIF pour ses formations. Le comité directeur de l'ADM54 a demandé, à l'unanimité, que les nouveaux élus de 2020 puissent en bénéficier dès leur élection, et non après une année de mandat. Nous espérons que la loi engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique le prévoira.

Ce projet de loi a fait l'objet de nombreuses sollicitations de la part du Gouvernement ou du Sénat pour que vous transmettiez vos observations. Deux réunions ont été organisées, l'une par le sénateur HUSSON, l'autre par le sénateur JACQUIN pour recueillir vos propositions d'amendements.

Le sénateur DARNAUD nous a fait part du soutien le plus vif du Sénat pour que les indemnités de fonction de tous les présidents et vice-présidents de syndicats de communes soient maintenues après le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

C'était une question très fréquemment posée sur laquelle tous les élus sont d'accord, unanimement, pour considérer qu'il serait parfaitement injuste de supprimer leurs indemnités à des élus qui la méritent.

Dans un autre ordre d'idée, lorsqu'on nous parle d'augmenter les indemnités des communes rurales, nous applaudissons si c'est l'Etat qui prend en charge, et sans obérer la DETR, la DGF ou autres dotations. Car même si nous méritons une rémunération décente pour être tous les jours à « portée d'engueulades », nos habitants ne comprendraient pas que nous fassions ce choix.

**Je voulais remercier tous les partenaires** avec lesquels nous développons de nouvelles activités. Ce n'est pas un inventaire à la Prévert mais cela montre la diversité de nos interventions :

Par exemple, avec le **CAUE** et son président Pierre BAUMANN, un beau document sur les églises et 2 déplacements pour visiter des réalisations de communes rurales et savoir comment dynamiser nos propres territoires.

Avec la **Chambre d'agriculture**, **je salue son président, Laurent ROUYER**, avec des formations sur l'approvisionnement local, les cantines et les marchés de producteurs locaux.

Avec **l'OHS** qui fêtera son 100<sup>e</sup> anniversaire l'an prochain, un groupe de travail sur les personnes âgées et une conférence très intéressante sur le maintien des personnes âgées dans la commune.

Avec la **Chambre syndicale des buralistes de Meurthe-et-Moselle**, **je salue son président, Hervé GARNIER** avec qui nous avons signé une convention en mars 2019, pour relayer différents types de services publics, tels que relais de poste, paiement de timbres fiscaux, traiter le problème des mégots, recréer du lien social et lutter contre les fractures de tous ordres (numériques, territoriales, bancaires).

Avec **l'association des directeurs généraux des communautés de France et le syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales**, pour réfléchir à une charte de gouvernance entre élus et fonctionnaires afin de fluidifier le fonctionnement des collectivités. **Je salue Franck LEFEBVRE, président régional du SNDGCT.**

Avec le **centre de gestion, mon cher François** et **l'Université de Lorraine**, l'ADM54 a participé à l'enseignement délivré dans le cadre du Diplôme Universitaire (DU) formant des secrétaires de mairie.

Avec **Meurthe-et-Moselle Développement**, - **je salue Mathieu KLEIN, le président**, - des formations sur la transition écologique et un programme ambitieux pour accueillir les nouveaux élus.

Avec le **LIONS CLUB International**, un projet de petite boîte en plastique qui vise à aider les services de secours pour une prise en charge rapide et efficace lors de leurs interventions au domicile d'une personne en détresse, en particulier isolée, en leur mettant à disposition des informations médico-sociales facilement accessibles.

Avec **l'Agence Régionale de Santé**, pour le nouveau dispositif Sport Santé sur le Grand Est « Prescri'Mouv » afin d'améliorer la santé et la condition physique des populations obèses et des adultes atteints d'affections longue durée par la pratique d'une activité physique ou sportive.

Prochainement avec le **Comité 54 de la Ligue contre le cancer** pour le projet "Espaces sans tabac".

Je n'oublie pas les partenaires qui nous apportent un précieux soutien financier dont GROUPAMA, ORANGE et les géomètres experts dont je salue également les représentants. Merci à tous.

## Quelques informations :

### **Alerte au risque incendie !**

Moins de la moitié des communes ont pris un arrêté défense extérieure contre l'incendie (DECI) qui a notamment pour objet de faire l'inventaire des points d'eau incendie du territoire. Les délais sont largement dépassés.

La responsabilité de la commune est engagée dès qu'un dysfonctionnement du service public de la DECI est constaté ; un maire a été condamné à payer plus de 50 000 € simplement parce qu'il savait que son réseau d'alimentation d'eau était déficient ! Imaginez s'il y avait eu un drame combien la commune aurait du payer en plus de la mise en cause pénale du maire !

Le SDIS a préparé les arrêtés, il n'y a quasiment qu'à les signer, je me permets de vous inciter à le faire très rapidement.

### **Déclaration sociale nominative (DSN)**

Pas de panique ! Seules la Métropole du Grand Nancy et la communauté d'agglomération de Longwy sont impactées au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ; les communautés de communes et les communes de plus de 100 agents y passeront au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les communes de moins de 100 agents ont jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Bien sûr, le logiciel Cosoluce sera prêt.

### **Mauvaise nouvelle avec l'augmentation du barème national des participations familiales par la CNAF**

Ce nouveau barème s'applique aux crèches, multi-accueils ou haltes-garderies, mais PAS aux services périscolaires (ALSH, etc.) mis en place par les communes et EPCI. Notre service juridique vous a envoyé plusieurs mails sur le sujet et je remercie Mme Elisabeth LAITHIER, adjointe au maire de Nancy et rapporteur du groupe de travail petite enfance de l'AMF, qui a eu la gentillesse de nous transmettre des documents que vous pouvez adapter dans vos communes, si vous êtes concerné(e).

### **Emblèmes de la République à afficher dans les salles de classe**

Avec la nouvelle loi pour une école de la confiance applicable dès septembre, chaque salle de classe des écoles maternelles et primaires publiques ou privées sous contrat doit afficher les emblèmes de la République. Pour que cela ne génère pas de coût pour les communes, l'ADM54 a demandé au célèbre dessinateur Antonio GACIA de créer 2 images, « La Marseillaise » et « République française », œuvres originales, qui ont reçu l'agrément des services de l'Education Nationale de l'académie Nancy-Metz et va vous les offrir à la fin de la réunion. Vous les avez reçues par mail pour les imprimer librement. Antonio GACIA va nous en parler dans quelques minutes.

### **Catastrophes naturelles**

L'action groupée des communes pour tenter de faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle sur leur territoire est en appel et permettra de savoir à quelles conditions l'état de catastrophe naturelle est reconnu.

Sur proposition du maire d'Haraucourt qui s'inquiète des difficultés d'indemnisation, le comité directeur propose qu'un sondage soit effectué auprès des communes pour faire le point sur les indemnisations et définir une nouvelle action collective avec les services de l'Etat, les compagnies d'assurance et cabinets d'expertise.

### **Réorganisation du réseau des finances publiques**

Le comité directeur de l'ADM54 rappelle son attachement à la séparation des fonctions ordonnateur / comptable et demande que la réorganisation du réseau des finances publiques apporte effectivement un meilleur service aux collectivités locales, aux entreprises et aux citoyens.

Toutes les communes et leurs habitants ont besoin de proximité et d'interlocuteurs disponibles et compétents.

C'est pourquoi le comité directeur de l'ADM54 souhaite des réunions de concertation pour valider de manière précise les services qui seront mis en place.

**Je salue M. BABEAU, directeur des finances publiques** et le remercie d'avoir accepté d'organiser plusieurs rencontres, le 7 octobre, pour l'arrondissement de Lunéville, avec les présidents des communautés de communes, les 8 et 9 octobre pour l'arrondissement de Briey, 9 octobre à Toul pour l'arrondissement de Toul et 15 octobre pour l'arrondissement de Nancy.

### **Sur les maisons de services au public**

Le comité directeur de l'ADM54 demande que toutes les maisons de services au public de Meurthe-et-Moselle soient labellisées France Services afin de pouvoir continuer à recevoir la subvention de l'Etat, en ayant le temps de la réflexion, de la concertation et de la construction.

### **Dégrèvement de la taxe d'habitation**

L'ADM54 a un partenariat avec la société Ecofinance pour réintroduire de l'équité fiscale entre les contribuables. Plusieurs sessions de formation et d'information ont été organisées afin de vous apporter les éclairages indispensables ainsi que la méthode.

Je profite de cette tribune pour remercier le département de Meurthe-et-Moselle de nous mettre, chaque année, le cadastre à disposition afin que chaque commune puisse accéder aux informations qui la concernent.

Au sujet des bases locatives, le contenu du projet de loi de finances (PLF) pour 2020 n'est pas réjouissant.

Contrairement à son engagement, le Gouvernement prévoit de priver les conseils municipaux et communautaires de la possibilité de délibérer en 2020 pour fixer les taux de taxe d'habitation, mais aussi de GEMAPI et de taxe d'habitation sur les locaux vacants. En 2020 les effets des augmentations de taux décidés par les communes et les EPCI en 2018 et 2019 seraient tout simplement annulés. Pour la taxe d'habitation sur les locaux vacants, ce gel des effets des délibérations perdure même jusqu'en 2023 ! Ce dispositif conduit à une perte de 160 millions d'euros pour les collectivités.

De plus, il n'y aurait aucune revalorisation forfaitaire des bases en 2020. Cette mesure réduira les ressources locales de 250 millions d'euros par an environ.

C'est pourquoi je vous propose de prendre la motion suivante :

Les maires de Meurthe-et-Moselle, réunis en assemblée générale le 4 octobre 2019, demandent la modification de plusieurs dispositions du projet de loi de finances 2020 et notamment :

- la liberté de délibérer sur les taux de taxe d'habitation tant que la taxe n'est pas supprimée,
- le calcul de la compensation des recettes de taxe d'habitation sur la base de la dernière année d'existence de la taxe d'habitation et non de l'année 2017,
- un calcul de la compensation qui tienne compte de l'évolution des valeurs locatives.
- la suppression du gel des bases de taxe d'habitation sur les résidences principales en 2020.

Au-delà, les maires demandent un moratoire sur la réduction des ressources locales car elle conduit à une nouvelle réduction de l'offre de services, aux reports des dépenses d'entretien et de renouvellement des équipements publics indispensables à la population et à la baisse de l'investissement public porté à plus de 70% par les collectivités locales.

**Quelques dates à réserver** et je ne parle pas des nombreuses journées de formation que l'on propose :

**14 octobre à 20h15** au Caméo Nancy une projection-débat - Alice et le Maire, à l'initiative du sénateur Olivier JACQUIN, pour discuter ensemble après le film sur le couple élu-conseiller dans notre démocratie représentative.

**16 octobre 2019 de 17h à 19h** : la révision du Projet Régional de Santé, avec l'ARS. Nous devons émettre un avis avant le 4 novembre 2019, l'ARS va nous expliquer que seront les hôpitaux de proximité et quelle amélioration de l'offre de santé pour les territoires ruraux.

**23 octobre à 18h** au Centre Prouvé à Nancy : les lauriers des collectivités locales avec la presse lorraine.

**12 novembre à Nancy et 15 novembre à Briey**, entre 14h et 18h, en collaboration étroite avec le CNFPT et le Centre de gestion, une première explication de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui modifie de nombreux domaines du statut de la fonction publique territoriale.

**Du 19 au 21 novembre**, le 102<sup>e</sup> congrès de l'AMF à Paris, Porte de Versailles, qui aura pour thème « les maires au cœur de la République ».

Et bien sûr, réservez dès à présent, les dates du prochain congrès des élus locaux de l'Est, CEL'Est, élus, réélus ou non, les **24 et 25 septembre 2020** au Centre Prouvé à Nancy.

Vous avez déjà reçu des documents sur qui peut devenir conseiller municipal, la communication en période électorale et Valentine DUHAUT, responsable du service juridique, a animé plusieurs réunions décentralisées.

Vous recevrez prochainement des informations sur les modes de scrutin et les élections de manière générale.

L'ADM54 a élaboré un programme ambitieux pour vous envoyer de l'information au moment opportun et prépare d'ores et déjà les journées d'accueil des nouveaux maires et présidents d'intercommunalité, le prochain annuaire, et j'en ai déjà parlé, le congrès des élus locaux de l'Est des 24 et 25 septembre 2020.

Nous mettons tout en œuvre pour vous aider soit à passer la main en douceur, soit à repartir en beauté ! J'ai bien dit repartir car j'ai plaisir à travailler avec vous. Merci de votre engagement et de votre soutien.